

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUILLET 2009**

**Délibération
n° 2009.07. 75.B**

**Fourniture de
pneumatiques,
chambres à air et
accessoires, services
divers afférents et
prestations
spécifiques : appel
d'offres ouvert**

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 juin 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

FOURNITURE DE PNEUMATIQUES, CHAMBRES A AIR ET ACCESSOIRES, SERVICES DIVERS AFFERENTS ET PRESTATIONS SPECIFIQUES : APPEL D'OFFRES OUVERT
--

Afin d'assurer ses missions, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême dispose d'un parc de véhicules dont il est nécessaire d'assurer la maintenance.

La satisfaction de ce besoin a nécessité la passation d'un marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de pneumatiques, chambres à air, accessoires, services divers afférents et prestations spécifiques qui arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

La consultation sera passée sans minimum ni maximum mais avec une estimation annuelle de 70 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 16 juin 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que ce marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010 et qu'il sera renouvelable annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

D'IMPUTER la dépense au chapitre 011 du Budget principal et des budgets annexes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
------------------------------	--

Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
---	---------------------

09 juillet 2009	10 juillet 2009
------------------------	------------------------